



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 8

Mercredi 1^{er} mars 2023

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Arrondissement

Commune de Sorvilier

Dépôt public

Au vu de l'art. 14 de la Loi cantonale sur les forêts du 5 mai 1997, la Division forestière Jura bernois met en dépôt public, du 01.03 au 30.03.2023, auprès de l'administration communale de Sorvilier, les documents suivants:

1. Documentation de base réserve forestière combinée «La Côtatte» du 18.01.2023

2. Plan du périmètre du 23.01.2023, échelle 1:5'000 (A4)

La réserve forestière combinée a pour but:

Réserve forestière naturelle: permettre une dynamique naturelle et favoriser les espèces animales et végétales tributaires du vieux bois / bois mort;

Réserve forestière spéciale: entretien des pâturages boisés et maintien du cours naturel du ruisseau (batraciens, oiseaux); entretien de lisières étagées (reptiles, oiseaux, insectes).

La réserve se situe dans le secteur «La Côtatte», commune de Sorvilier, sur les parcelles N° 626 (partielle), 627 (partielle) et 628 (partielle), propriété de la Commune bourgeoise de Sorvilier.

Les documents peuvent être consultés dans les locaux de l'administration communale de Sorvilier durant les heures d'ouverture. Une opposition au projet présenté peut être formulée dans le délai imparti. L'opposition écrite et motivée est à adresser à la Division forestière Jura bernois, Rte de Pierre-Pertuis 7, CP 54, 2710 Tavannes.

Est habilité à faire opposition quiconque étant spécialement touché par le projet et peut faire valoir un intérêt digne de protection. Le même droit revient aux organisations et autorités habilitées selon le droit fédéral ou le droit sur la construction.

Tavannes, le 1^{er} mars 2023

Division forestière Jura bernois
Le Chef de la Division, R. Queloz

www.lasemaine.ch



Corcelles

Perturbation de trafic – Travaux sur le réseau d'alimentation en eau

Durant le mois de mars des travaux sur le réseau d'alimentation en eau seront entrepris sur la route communale au sud du village (Clos la Jus/Verger Dedos) menant au lieu-dit «Les Vaivres». La route sera fermée par alternance.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables.

Corcelles, le 24 février 2023

Le Conseil communal

Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 15 décembre 2022

Conformément à l'article 71 alinéa 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de la dernière Assemblée communale a été déposé publiquement durant 30 jours.

Aucune opposition n'ayant été formée durant le délai légal, le Conseil communal l'a approuvé lors de sa séance du 23 février 2023.

Corcelles, le 24 février 2023

Le Conseil communal

Statistique de la population

Au 31 décembre 2022, la commune mixte de Corcelles comptait 208 habitants (106 femmes et 102 hommes) soit 1 habitant de moins qu'au 31 décembre 2021.

Corcelles, le 24 février 2023

Le secrétariat communal

Assemblées Communales 2023

Les Assemblées communales de l'année 2023 ont été fixées comme suit: mercredi 28 juin et mardi 12 décembre à 20h à la Salle communale de Corcelles (sous réserve de modification).

Corcelles, le 24 février 2023

Le Conseil communal



Grandval

Avis de construction

Requérant: Amis de la Nature Moutier, M. Gino Varisco, Rue du Viaduc 56, 2740 Moutier

Auteur du projet: RP Architecture Sàrl, Rue Centrale 16, 2740 Moutier

Emplacements: parcelles N° 732, 739, 741, 753, 773, 917, 918, 920 et 929 au lieu-dit «Raimeux de Grandval».

Projet: Travaux de génie civil pour la pose de canalisations d'évacuation des eaux résiduelles et raccordement dans une nouvelle STEP.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole

Dérogation: art. 24 LAT

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 31 mars 2023 inclusivement auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse.

Grandval, le 1^{er} mars 2023

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant et propriétaire foncier: M. Hansueli Zbinden, Passage du Petit-Pont 3, 2735 Grandval

Auteur du projet: Val Energie SA, Clos Donzel 2, 2114 Fleurier

Emplacement: Parcelle N° 1132 au lieu-dit «Passage du Petit-Pont 3».

Projet: Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture sud du bâtiment

Construction: selon plans déposés

Zone: Centre ancien

Recensement architectural: Objet C, digne de conservation, périmètre ISOS, objet de sauvegarde A et ensemble bâti A

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 31 mars 2023 inclusivement auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse.

Grandval, le 1^{er} mars 2023

Le Conseil municipal

Demande de bons de garde période 2023-2024

Dès à présent, les parents domiciliés à Grandval et ayant besoin d'un accueil extrafamilial pour leur(s) enfant(s) dès août 2023, peuvent présenter une demande de bons de garde.

Les bons de garde sont destinés aux enfants d'âge préscolaire pris en charge en crèche ou chez des parents de jour.

La demande doit être présentée via la plateforme www.kibon.ch et une confirmation des données signée doit être envoyée à la Municipalité de Grandval avant le début de la prise en charge.

Pour obtenir un subventionnement dès août 2023, la demande complète doit être déposée au secrétariat municipal jusqu'au 31 juillet 2023 au plus tard.

En cas de délai non-respecté, le début de la prise en charge sera repoussé d'un ou plusieurs mois.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues au secrétariat municipal (032 499 95 55).

Grandval, le 1^{er} mars 2023

Le Conseil municipal



Loveresse

Informations communales

Procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2022

Conformément à l'article 107 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale

du 12 décembre 2022 a été déposé publiquement. Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai, le conseil communal l'a approuvé lors de sa séance du 21 février 2023.

Permis de construire

Les permis de construire suivants ont été octroyés:

Par le conseil communal:

- Hêche Didier pour la réfection de la toiture de l'habitation Chemin de l'École 6 à Loveresse, parcelle N° 552.

Par la préfecture:

- Association Marguerite pour un balisage de parcours équestres sur plusieurs parcelles.

Les projets d'installations solaires suivants ont été autorisés par le conseil communal:

- Stork Christiane et Hans, bâtiment Chemin des Prés 1 à Loveresse, parcelle N° 635

- Maeder Frédéric, bâtiment Route de Moron 4 à Loveresse, parcelle N° 597

- Studer Amélie et Patrick, bâtiment Route de Moron 12 à Loveresse, parcelle N° 591

Loveresse, le 24 février 2023

Conseil communal

Avis de construction

Requérant/maitre d'ouvrage: M. Fabrice Grossenbacher, Le Chêne 5, 2732 Loveresse.

Auteur du projet: Solpac SA, Route de la Pâle 3, 1026 Denges.

Emplacement: Parcelle N° 546, Le Chêne 5

Projet: Installation de 26 panneaux photovoltaïques sur la toiture

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: zone de Ferme

Zone de protection: Périmètre de protection des sites PPS

Recensement architectural: Digne de protection, objet C, ensemble bâti A (ACE N° 3977 du 17.11.1993)

Dépôt public de la demande, avec plans, au secrétariat communal, jusqu'au 31 mars 2023. Les oppositions et réserves de droit faites par écrit seront reçues dans le même délai au conseil communal.

Loveresse, le 27 février 2023

Conseil communal



Moutier

Avis de construction

Requérante: Halter SA, par M. Florian Schlier, Rue de Genève 17, 1003 Lausanne.

Auteur du projet: Bonnard + Woeffray, architectes FAS/SIA, Avenue de France 24, 1870 Monthey.

Emplacement: parcelles N°s 304, 306, 2017, 309, 2383, 2386, 3137 et 3159, aux lieux-dits: «Rue Industrielle et Rue du Moulin», commune de Moutier.

Projet: démolition des bâtiments existants (Rue de l'Hôtel-de-Ville 20, Rue du Moulin 3 et 5 et Rue Industrielle 12), construction de deux immeubles mixtes de 94 logements avec l'aménagement d'un centre commercial et de surfaces artisanales au rez-de-chaussée, création d'un parking souterrain

de 2 niveaux et d'un quai de chargement intérieur avec accès pour les camions de livraison, aménagement d'espaces extérieurs comprenant des cheminements piétonniers ainsi que la plantation de végétation et d'arbres, création de places de stationnement pour deux-roues à l'extérieur et suppression de 4 places de stationnement publiques à la Rue du Moulin.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: Plan de quartier «Moulins II».

Dérogations: art. 80 LR et 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 24 mars 2023 inclusivement auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 22 février 2023.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Ecole obligatoire

Inscription des élèves de 1^{re} année

Depuis la révision de la loi scolaire (LEO), les deux années d'école enfantine sont devenues obligatoires et font partie de la scolarité normale qui compte désormais onze années: deux années d'école enfantine, six années d'école primaire et trois années d'école secondaire.

L'inscription obligatoire des enfants de 1^{re} année nés entre le 01.08.2018 et le 31.07.2019 aura lieu

Mardi 7 mars ou jeudi 9 mars 2023, de 8 h. à 11 h. au secrétariat de l'école, Rue du Clos 1, 1^{er} étage.

La rentrée des classes 2023-2024 est fixée au 21 août 2023.

Moutier, février/mars 2023

Ecoles enfantines de Moutier

Avis de construction

Requérant: Sabedini Nehat, Laufenburgstrasse 6, 4058 Bâle

Emplacement: Parcelle N° 29, Rue du Nord 6

Projet: Isolation périphérique du bâtiment, remplacement des fenêtres, remplacement des volets par des stores et remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur en façade Nord

Zone: HA3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 24 mars 2023 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 22 février 2023

Services Techniques-Urbanisme

Courses de motocross

Nous informons la population prévôtoise que l'Office de la circulation routière et de la navigation du

canton de Berne a délivré l'autorisation suivante s'agissant de l'organisation de courses de motocross:

Titulaire de l'autorisation

MXRS Sàrl, M. Christian Chanton, Unterführungsstrasse 26, 4542 Luterbach

Lieu

2740 Moutier «Clos Hennem», parcelles de M. Albert Ruch

Date et durée de la manifestation:

18 et 19 mars 2023

9h à 12h et 13h à 18h30

Date de remplacement: 15 et 16 avril 2023

Moutier, le 17 février 2023

Conseil municipal

Taille des haies le long des routes

Les riverains des routes communales sont priés de procéder à la taille des arbres ou autre végétation, plusieurs fois par année si nécessaire, de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires.

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres doivent respecter une zone libre de toute végétation sur une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée et du trottoir. Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (soit au-dessus des routes). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables. La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public ni cacher la signalisation et la visibilité ne doit en aucun cas être réduite.

Si les présentes directives ne sont pas respectées, une procédure de rétablissement à l'état conforme à la loi pourrait être lancée.

Moutier, le 1^{er} mars 2023

Services Techniques - Travaux Publics - Moutier

Mise au concours

La Municipalité de Moutier met au concours:

Un poste de releveur de compteurs d'eau et d'électricité (travail accessoire).

Les informations détaillées de ce poste sont disponibles sur le site internet: www.moutier.ch.

Délai de réception des postulations: lundi 13 mars 2023.

Moutier, le 22 février 2023

Conseil municipal

Chancellerie municipale

Mouvement de la population 2022 – Baisse de 41 habitants

Le mouvement de la population de la Municipalité de Moutier fait apparaître une baisse de 41 habitants pour l'année 2022.

Au 31 décembre 2022, la population totale de Moutier se chiffrait à 7'272 habitants.

Au 31 décembre 2021, elle s'établissait à 7'313 habitants.

Le nombre de décès (75) est en diminution par rapport à 2021 (84).

Les naissances (46) sont en légère baisse par rapport à 2021 (58).

La population suisse s'établit à 5'262 habitants en 2022 (-53).

**Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier
en version électronique sur www.lasemaine.ch**

La population étrangère enregistre une augmentation et se fixe à 2'010 habitants (+12).

Moutier, le 22 février 2023

Conseil municipal



Communications du Conseil municipal

Site de la Combe Fabet

Suite aux intempéries du mois de juin 2021, le site a été fermé car considéré comme dangereux. Par ce communiqué, le Conseil municipal se réjouit de vous informer que des travaux auront lieu dans ce secteur dans le courant des mois d'avril, mai et juin et qu'une réouverture pourra être envisagée dans le courant de l'été. L'accès reste évidemment interdit aux usagers durant ces travaux.

Perrefitte, le 1^{er} mars 2023

Le Conseil municipal



Avis de construction

Requérant: Anchisi Jérôme, Rue des Echettes 16, 2732 Reconvilier

Propriétaires: Anchisi Sandra et Jérôme, Rue des Echettes 16, 2732 Reconvilier

Emplacement: Parcelle N° 1336, Rue des Echettes 16

Projet: Pose d'une piscine creusée non chauffée et agrandissement de la terrasse suspendue au Sud du bâtiment

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 23 mars 2023 inclusivement.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 22 février 2023

Le secrétariat municipal

Avis de construction

Requérante: Le Tamaris lieu de vie et de réhabilitation Sàrl, Rue de Jolimont 9, 2732 Reconvilier.

Auteur du projet: KWSA SA, Rue Charles Schäublin 3, 2735 Malleray.

Emplacement: parcelle N° 1253, au lieu-dit: «Rue de Jolimont 9», commune de Reconvilier.

Projet: rénovation générale intérieure d'une institution, réaménagement de pièces permettant l'ajout de chambres (pour l'institution), isolation extérieure et nouvelles façades ventilées, rehaussement de la toiture, changement des fenêtres, ajout de velux, démolition d'une saillie au sous-sol, ajout de couverts, remplacement du chauffage à mazout par une PAC extérieure, ajout de panneaux photovoltaïques intégrés en toiture, divers aménagements extérieurs dont un nouvel enrobé au Nord-Est du bâtiment, création d'une terrasse et construction d'un muret à l'Ouest.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H3.

Dérogations: art. 80 LR et 85 OC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 31 mars 2023 inclusivement auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou

réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 1^{er} mars 2023.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Manifestation en forêt

Chères citoyennes, chers citoyens,

Le samedi 25 mars 2023, entre 19h30 et 22h, une manifestation est planifiée dans le cadre du championnat suisse de course d'orientation nocturne 2023. Cette manifestation traversera plusieurs communes de la vallée de Tavannes, dont celle de Reconvilier et plus précisément dans la forêt de Montoz. Il est attendu environ 500 participants.

Merci par avance pour votre compréhension.

Reconvilier, le 13 janvier 2023

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Saner Pascal, Rue des Fraîches 17, 2732 Reconvilier

Propriétaires: Saner Pascale et Pascal, Rue des Fraîches 17, 2732 Reconvilier

Emplacement: Parcelle N° 914, Rue des Fraîches 17

Projet: Construction d'un pavillon de jardin non chauffé, équipé d'un conduit d'évacuation des fumées pour le raccordement d'une cuisinière de terrasse à foyer fermé

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: H2

Zone de protection: PAL 2 «Bel-Air»

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 31 mars 2023 inclusivement ou sur le lien suivant: www.reconvilier.ch/depts-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 1^{er} mars 2023

Le secrétariat municipal



Procès-verbal assemblée communale du 15 décembre 2022

Conformément à l'art. 67 alinéa 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2022 a été déposé publiquement durant 30 jours.

Aucune opposition n'ayant été formulée dans le délai, le Conseil communal l'a approuvé lors de sa séance du 20 février 2023.

Roches, le 22 février 2023

Conseil communal



Informations communales

Ecole secondaire de la Courtine

A la suite de la démission de M. Laurent Schüpbach pour la fin de l'année scolaire 2022/2023, la Municipalité met au concours un poste de membre de la

commission scolaire du syndicat de l'école secondaire de la Courtine.

Les personnes intéressées sont invitées à s'annoncer auprès de l'administration communale par courriel à admin@saicourt.ch jusqu'au 23 mars 2023.

Le Fuet, le 1^{er} mars 2023

Conseil municipal



Procès-verbal de l'assemblée communale du 19 décembre 2022

Le procès-verbal a été déposé publiquement du 18 janvier 2023 au 7 février 2023.

Aucune opposition n'ayant été formulée à son encounter, le Conseil communal l'a ratifié lors de sa séance du 20 février 2023.

Saules, le 1^{er} mars 2023

Conseil communal



Avis de construction

Requérant: M. Besnik Shabani, Rue H.-F. Sandoz 51, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: CKTECH Sàrl, par M. Cyril Kunz, Chemin du Prailat 11, 2744 Belprahon.

Emplacement: parcelles N°s 1682, 1685 et 1676, au lieu-dit: «Rue Champs Bruants 6», commune de Tavannes.

Projet: construction d'un immeuble de 4 appartements avec parking souterrain, aménagement d'un accès et de 4 places de stationnement extérieures et création de murs de soutènement pour l'aménagement du terrain.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H2.

Dérogation: art. 212 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 17 mars 2023 inclusivement auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 15 février 2023

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: Tavannas Kebab Sàrl, Grand-Rue 18, 2710 Tavannes.

Projet: remplacement des enseignes existantes par de nouvelles en façade nord du bâtiment Grand-rue 18 sis sur la parcelle N° 171 en zone Centre.

Recensement architectural: ensemble bâti A.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 24 mars 2023 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

La demande peut également être consultée sur eBau avec le lien suivant: <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20914>
Tavannes, 22 février 2023
Le chef des travaux publics



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: DC SWISS SA, Grand-Rue 19, 2735 Malleray

Auteur du projet: DC SWISS SA, Grand-Rue 19, 2735 Malleray

Adresse du projet: BF 1074, Grand-Rue 19, 2735 Malleray

Description du projet: construction d'un local non-chauffé de 4.5x2.35x4m dans le prolongement de la construction actuelle pour l'entreposage d'un réservoir d'eau pure

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: Aa5

Dépôt public: du 22 février au 24 mars 2023 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions – consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 14 février 2023

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Demande de permis « après-coup »

Requérants/maître d'ouvrage: Meyer Chantal, Rue de la Ravière 12, 2733 Pontenet

Auteur du projet: Meyer Alain, Rue de la Ravière 12, 2733 Pontenet

Adresse du projet: BF 505, Rue de la Ravière 12a, 2733 Pontenet

Description du projet: sur l'annexe 12a, construction d'un toit à 2 pans avec 2 demi-croupes et 1 avant-toit sur la fontaine existante; démolition de l'ancien toit plat (dalle en béton). Fermeture de la fenêtre au Nord; construction d'un canal de cheminée avec sortie du toit côté Nord-Est

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: M2

Objets protégés: Fontaine protégée FH 27, selon RCC 522 ch.1

Dérogations: 80 LR, RCC A154

Dépôt public: du 1^{er} au 31 mars 2023 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire

au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 21 février 2023 Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Immolak GmbH, Route de Chêne 14, 1207 Genève

Auteur du projet: Heimann Olivier Sàrl, Rue Aimé Charpilloz 4, 2735 Bévillard

Adresse du projet: BF 1097, Grand-Rue 6, 2735 Malleray

Description du projet: transformation d'une usine en une salle de sport (crossfit)

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: Centre B

Dérogations: art. 85 OC

Dépôt public: du 8 mars au 7 avril 2023 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 23 février 2023 Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Monsieur Alain Jobé, La Tour 13, 2735 Bévillard

Auteur du projet: Lack Cheminée Sàrl, Chemin de la Foule 13, 2740 Moutier

Adresse du projet: BF 787, La Tour 13, 2735 Bévillard, Commune mixte de Valbirse

Description du projet: Pose d'un canal de cheminée et d'un poêle dans le jardin d'hiver

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H2

Dépôt public: du 1^{er} au 31 mars 2023 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire

au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 24 février 2023 Commune mixte de Valbirse

Renouvellement des bons de garde dès le 1^{er} mars

Tous les parents ayant leur(s) enfant(s) inscrit(s) à la crèche ou à une association de parents de jour doivent obligatoirement s'inscrire sur la plateforme kiBon, indépendamment de l'octroi de bons de garde. Les inscriptions pour la période août 2023 - juillet 2024 seront ouvertes dès le 1^{er} mars 2023 dans le système Kibon (www.kibon.ch).

Afin de faciliter votre inscription, nous vous recommandons d'avoir préalablement complété votre déclaration d'impôt 2022 avec votre BE-Login.

Le document «Confirmation de données de bons de garde pour la période 2023-2024» généré par kiBon doit parvenir à la commune jusqu'au 30 juin 2023. Nous vous prions d'y joindre, pour contrôle et afin de pouvoir rendre une décision, les documents suivants:

- Déclaration d'impôt 2022
- Relevé(s) de compte(s) au 31.12.2022
- Certificat de salaire 2022
- Contrat de travail

Un tuto expliquant la création d'une nouvelle inscription kiBon est disponible sur notre site internet, rubrique Vivre à Valbirse, Petite enfance, bons de garde.

Nous restons à disposition pour toute demande complémentaire: bonsdegarde@valbirse.ch ou 032 491 61 76.

Bévillard, le 23 février 2023

Commune mixte de Valbirse

Divers

Avis de tirs

Les sociétés de tir de Saicourt, Le Fuet et Petit-Val (stand de Sornetan) formant l'Association des Tireurs des Petits Cantons avisent la population que des tirs à balles auront lieu du 4 mars au 31 décembre 2023 sur leur place de tir respective. Il est interdit de se promener, de circuler ou de stationner dans les zones de tir. Les sociétés concernées déclinent toutes responsabilités en cas d'inobservation de la présente publication.

Tavannes, le 20 février 2023

Association des Tireurs des Petits Cantons

Syndicat scolaire de l'école enfantine et primaire et de l'école à la journée continue de Saicourt et Petit-Val

Assemblée des délégués extraordinaires du 4 avril 2023 à 19h30 à l'école primaire du Fuet

Ordre du jour

1. Accueil
2. Ouverture des modules de l'école à journée continue 2023 -2024
3. Information de la présidence
4. Information de la direction de l'école à journée continue
5. Divers

Le Fuet, le 14 février 2023

Commission scolaire